



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Masques pour les orthophonistes, dentistes, kinésithérapeutes

Question écrite n° 28979

Texte de la question

Mme Alexandra Valetta Ardisson attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la délivrance de masques pour les orthophonistes, les dentistes, les kinésithérapeutes... Mme la députée a été alertée par de nombreux médecins et professionnels de santé libéraux qui ne disposent pas des équipements de protection individuels nécessaires pour assurer leur sécurité, et celle de leurs patients, et qui considèrent que les modalités d'attribution actuelles des masques sont inefficaces. Beaucoup considèrent qu'à ce jour, par manque de protection, il leur est impossible d'assurer les urgences médicales. La Fédération française des masseurs kinésithérapeutes rééducateurs, la Fédération nationale des podologues, la Fédération nationale des orthophonistes, le Syndicat national autonome des orthoptistes, l'Union nationale des syndicats de masseurs kinésithérapeutes libéraux et le Syndicat national des audioprothésistes demandent à figurer sur la liste des professionnels en droit d'obtenir des masques et des protections. Elle souhaiterait savoir si des dispositions sont à l'étude, ou si d'autres mesures sont envisagées pour équiper ces professionnels et pour éviter la fermeture future de nombreux cabinets.

Texte de la réponse

En phase de sortie de confinement, les distributions de masques sanitaires du stock d'État se poursuivent, avec pour objectif prioritaire la limitation au maximum de la diffusion du virus et l'accompagnement de la reprise d'activité. Dans ce cadre, la stratégie de répartition des masques sanitaires par l'État prévoit notamment que les chirurgiens-dentistes seront dotés de 24 masques par semaine. Les masseurs-kinésithérapeutes seront dotés de 18 masques par semaines. Les orthophonistes, pédicures-podologues, orthoptistes, ergothérapeutes, psychomotriciens, audioprothésistes, opticiens-lunetiers, orthoprothésistes et podo-orthésistes seront dotés de 12 masques par semaine.

Données clés

Auteur : [Mme Alexandra Valetta Ardisson](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28979

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 avril 2020](#), page 3098

Réponse publiée au JO le : [4 août 2020](#), page 5342